

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Quatorzième session
Kingston, Jamaïque
26 mai - 6 juin 2008

Communiqué final

FM/14/21
6 juin 2008

L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS CONCLUT SA QUATORZIÈME SESSION

Election d'un nouveau Secrétaire Général – renouvellement de la moitié des membres du Conseil – adoption du budget 2009-2010

Les politiques de l'Autorité internationale des fonds marins relatives à la gestion et du contrôle des activités minières dans la Zone au-delà de la juridiction nationale sont promises à un avenir stable grâce à l'élection d'un nouveau Secrétaire Général. Les travaux de l'Autorité se sont achevés à Kingston sur cette note optimiste.

M. Nii Allotey, ingénieur des mines ghanéen ayant une longue expérience dans les négociations menant à l'élaboration de la Convention des Nations Unies pour le droit de la mer, y compris l'Autorité, travaille depuis de longues années à l'ombre du Secrétaire Général Satya N. Nandan de Fidji qui prend sa retraite à la fin de l'année.

Des représentants de plusieurs groupes régionaux ont souligné dans leur déclaration l'importance d'assurer une certaine continuité dans l'administration de l'Autorité.

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a adopté un budget de 12 516 500 dollars pour les opérations de l'Autorité pour l'année 2009 à 2010 ainsi qu'un barème des contributions basé sur celui utilisé pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil a poursuivi l'examen approfondi du projet de règlement révisé relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone. Le secrétariat a été chargé de publier en temps voulu le texte révisé de l'ensemble du projet de règlement incorporant les dispositions en suspens jusqu'à sa prochaine session.

Lors de la présente session, le Conseil a renouvelé la moitié de ses membres. Ont été élus les membres suivants : Chine et Japon (Groupe A); Inde (Groupe B); Afrique du Sud et Canada (Groupe C); Bangladesh, Brésil et Soudan (Groupe D); Angola, Argentine, Espagne, Guyana, Kenya, Namibie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Trinité et Tobago (Groupe E).

Bref historique de l'Autorité

L'Autorité internationale des fonds marins, organisation internationale autonome, a été créée aux termes de la Partie XI (dispositions concernant les fonds marins) de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, qui est entrée en vigueur en 1994. Le fonctionnement de l'Autorité est également régi par l'Accord de 1994 relatif à l'application de la Partie XI, entré en vigueur en 1996. Ces traités multilatéraux ont fait de l'Autorité l'organe de contrôle régissant toutes les activités touchant les ressources menées dans la zone internationale des fonds marins.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer reconnaît que la Zone du fond des mers et des océans ainsi que les ressources de cette Zone sont « le patrimoine commun de toute l'humanité et que les activités dans la Zone sont organisées, menées et contrôlées par l'Autorité pour le compte de l'humanité toute entière. »

Rapport de la Commission des finances

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a recommandé un budget de 12 516 500 dollars pour les opérations de l'Autorité pour l'année 2009 à 2010 ainsi qu'un barème des contributions basé sur celui utilisé pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. (Un budget de 11 782 400 avait été adopté en 2006 pour le travail de cet organe intergouvernemental en 2007-2008).

Dans son rapport (ISBA/14/A/3-ISBA/14/C/6), la Commission des finances fait les observations suivantes au Conseil et à l'Assemblée de l'Autorité :

La contribution annuelle de la Communauté européenne sera portée de 80 000 à 100 000 dollars et sera examinée tous les quatre ans;

Les membres de l'Autorité seront priés de verser leurs contributions au budget de 2009 et à celui de 2010 intégralement et dans les délais prévus;

Le Secrétaire général devrait être autorisé à virer un montant de 60 000 dollars provenant du revenu des placements du Fonds de dotation pour compléter le Fonds de contributions volontaires en 2009 et à rembourser le montant de 135 000 dollars avancé au Fonds de dotation par le Fonds des investisseurs Pionniers. Il sera également demandé au Secrétaire général de déduire le solde accumulé de l'exercice précédent (2007-2008) du montant des contributions à mettre en recouvrement au titre de l'exercice 2009-2010.

La Commission s'est déclarée préoccupée par les contributions non acquittées au titre d'exercices antérieurs (1998 à 2007), qui s'élevait à 291 958 dollars et a prié le Secrétaire général, de poursuivre selon qu'il lui conviendrait, ses efforts pour recouvrer les montants dus.

La Commission a de nouveau recommandé à l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins d'encourager les observateurs qui assistent et participent aux réunions de l'Autorité

à verser des contributions volontaires au budget de l'Autorité, compte tenu du fait qu'ils bénéficiaient des installations de l'Autorité.

Élection du Secrétaire Général

Dans son allocution d'acceptation, M. Odunton a remercié les États membres de l'Autorité pour la confiance qu'ils lui ont témoignée en l'élisant pour succéder au premier Secrétaire général, M. Nandan, et de l'avoir investi de leur confiance. Il a par ailleurs exprimé son appréciation pour cet honneur si cher à son cœur. Il a assuré les délégations de son engagement à continuer le travail engagé par l'Autorité, les assurant que, sous son égide, l'Autorité continuerait de s'acquitter de son mandat afin de tirer pleinement avantage de tous les bénéfices qui peuvent être obtenus du patrimoine commun de l'humanité.

M. Nandan a souligné les bonnes relations qu'il entretenait avec son collègue et ami de longue date et a fait état de ses qualités de fonctionnaire international très dévoué. Il s'est dit convaincu que M. Odunton continuerait à bien gérer les affaires de l'organisation et à s'acquitter des responsabilités accrues qui l'attendaient.

Parlant au nom des États d'Europe occidentale et autres États, le représentant de l'Espagne s'est déclaré convaincu de l'expérience et de l'expertise du Secrétaire Général fraîchement élu.

La représentante du Sénégal, parlant au nom du Groupe d'États d'Afrique a fait état de la fierté que représentait l'élection de M. Odunton pour toute l'Afrique. Soulignant sa compétence, sa vigueur, son amour du travail bien fait et son dynamisme, elle a assuré les membres de l'Autorité que le nouveau Secrétaire Général fera une contribution remarquable à la conduite des travaux de l'Autorité. Le représentant du Ghana a indiqué que cette élection ne portait pas sur une seule personne mais avait garanti par ailleurs la continuité et l'avenir de l'Autorité internationale des fonds marins.

Le représentant de Fidji a rappelé aux membres de l'Assemblée le travail inlassable qu'avait fourni M. Odunton pour construire l'Autorité après la sélection de la Jamaïque comme siège de l'organisation. Le représentant du Chili, parlant au nom du Groupe d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, s'est dit satisfait que le travail de l'Autorité serait caractérisé par l'innovation et la continuité et a souligné l'engagement de son groupe au travail de l'Autorité sous l'égide de M. Odunton.

Parlant au nom de l'Union européenne, le représentant de la France s'est dit convaincu que l'expérience, les compétences ainsi que les qualités humaines de M. Odunton lui permettraient de poursuivre l'œuvre accomplie par son prédécesseur, et que sous sa direction, l'Autorité continuerait à s'acquitter de son mandat dans les meilleures conditions. Le représentant de la Fédération de Russie a noté l'unanimité de l'élection de M. Odunton, notant que celle-ci montrait la confiance des États membres et leur soutien en faveur des efforts du secrétariat pour assurer le travail des différentes instances.

Les représentants de l'Ouganda et du Nigeria ont tenu à signaler les immenses empreintes laissées par M. Nandan, préparant ainsi la voie à suivre par M. Odunton. Ils se sont dits convaincus que l'Autorité serait entre de bonnes mains. Le représentant de la Jamaïque, parlant au nom du pays hôte, a salué son ami et collègue personnel. Étant donné les qualifications et l'expérience de M. Odunton, il était bien placé pour assumer les responsabilités de Secrétaire Général de l'Autorité.

Les représentants du Brésil, du Cameroun, de la Chine, du Kenya et de la Trinité et Tobago ont tous salué l'élection de M. Odunton, lui témoignant l'appui de leurs gouvernements respectifs.

La candidature de M. Odunton a été proposée par le Ghana et appuyé par l'Union africaine. Directeur général et coordinateur de programme de l'Autorité internationale des fonds marins depuis 1996, il a plus de 20 ans d'expérience dans la fonction internationale, gagnant progressivement en responsabilités au niveau de l'élaboration de politiques dans le domaine des ressources marines, notamment les ressources minérales marines.

Élections

L'Autorité a adopté le rapport du Président de la Commission de vérification des pouvoirs tel qu'il a été présenté par M. Scott Sheeran (Nouvelle-Zélande), qui a confirmé la présence de 53 États à la session de l'Autorité en cours. (ISBA/14/A/10). La Commission a accepté les pouvoirs de 78 États, y compris l'Autriche qui a présenté ses pouvoirs après sa réunion.

La Commission de vérification des pouvoirs était composée de 9 membres : Burkina Faso, Chine, Fédération de Russie, Finlande, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, République-Unie de Tanzanie et Suriname.

L'Assemblée, composée de 155 membres, a élu à sa présidence pour la présente session, M. Ryszard Kotlinski (Pologne) et à sa vice-présidence l'Italie pour le Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États, l'Ouganda pour le Groupe d'États d'Asie et l'Indonésie pour le Groupe d'États d'Asie. L'Assemblée a également approuvé la nomination de Madame Lubov Revyakina (Fédération de Russie), de Monsieur U Soe Lynn Han (Myanmar) et de Monsieur Michael Hacketal (Allemagne) aux trois postes vacants à la Commission des finances.

Le Conseil, composé de 36 membres, a élu à sa présidence pour la quatorzième session, Liesbeth Lijnzaad (Pays-Bas), et à sa vice-présidence le Kenya (Groupe des États d'Afrique), la République tchèque, (Groupe des États d'Europe orientale), le Mexique (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et le Japon (Groupe des États d'Asie). Le Conseil a également décidé d'élire Christian Reichert (Allemagne) membre de la commission juridique et technique pour la période non encore accomplie du mandat de Michael Wiedicke-Hombach (Allemagne), qui s'était démis de ces fonctions.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention, les élections des membres du Conseil ont lieu lors d'une session ordinaire de l'Assemblée. Chaque membre du Conseil est élu pour quatre ans.

Les membres du Conseil proviennent de cinq groupes d'États membres de l'Autorité. Quatre de ces groupes portent un intérêt particulier pour les activités minières; le cinquième groupe assure l'équilibre géographique global.

Ont été élus au Conseil, les membres suivants :

Chine et Japon (Groupe A); Inde (Groupe B); Afrique du Sud et Canada (Groupe C); Bangladesh, Brésil et Soudan (Groupe D); Angola, Argentine, Espagne, Guyana, Kenya, Namibie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Trinité et Tobago (Groupe E).

Rapport du Secrétaire Général

En exergue à sa présentation, le Secrétaire Général a évoqué les nouvelles tendances des prix sur le marché des métaux qui ont poussé les producteurs à augmenter régulièrement leur production sous la pression de l'industrialisation en Chine et en Inde et la ré-industrialisation de la Fédération de Russie. Il a souligné le fait que le prix du nickel, du cobalt, du cuivre et du manganèse, c'est-à-dire, les principaux métaux qui proviendraient de l'exploitation minière des fonds marins, restait sur une tendance haussière, mais que bientôt l'offre aurait du mal à suivre la demande. L'intérêt accru, d'une part des gouvernements ces dernières années pour les nouvelles ressources minérales, et du secteur privé d'autre part, pour l'exploitation minière des fonds marins s'avérait être un facteur crucial pour la rentabilité de l'exploitation minière des nodules polymétalliques des grands fonds marins.

Le Rapport du Secrétaire Général fait état de l'excellente relation qui existe actuellement entre le Secrétariat et le pays hôte notamment pour ce qui est des problèmes d'infrastructure au Jamaica Conference Centre. Ayant appelé l'attention du Gouvernement hôte sur un certain nombre de déficiences liées à l'état du bâtiment du siège et à des problèmes techniques imputables à des défaillances de l'équipement du Jamaica Conference Centre, le Secrétaire Général a été heureux d'apprendre en mars 2008 que le Gouvernement de la Jamaïque avait ouvert un crédit de plus de 420 millions de dollars jamaïcains pour une rénovation générale du Centre de conférence, y compris pour la rénovation et la modernisation des systèmes sonores et d'interprétation. Il est prévu que les travaux de rénovation les plus urgents s'achèvent avant la quatorzième session. Le Secrétaire Général a adressé dans son rapport ses sincères remerciements au Gouvernement de la Jamaïque pour l'intérêt qu'il porte à l'avenir du Centre de conférences et de l'Autorité et se félicite également des relations de travail extrêmement positives et constructives qui ont existé entre le Secrétariat et le Gouvernement hôte au cours de l'année passée.

Hommage au Secrétaire Général

L'Assemblée a également approuvé par acclamation la décision de rebaptiser la bibliothèque de l'Autorité du nom de Bibliothèque Satya Nandan pour honorer le premier Secrétaire Général Satya N. Nandan (Fidji) qui quitte ses fonctions le 31 décembre 2008 au bout de trois mandats consécutifs. Cette décision a été proposée par la délégation d'Indonésie.

La bibliothèque gère la collection spécialisée d'ouvrages et de documents de référence et de recherche de l'Autorité, qui portent sur les problèmes du droit de la mer, des affaires maritimes et de l'exploitation minière des grands fonds marins. Elle gère la collection spécialisée d'ouvrages et de documents de référence et de recherche de l'Autorité qui portent sur les problèmes du droit de la mer, des affaires maritimes et de l'exploitation minière des grands fonds marins.

Projet de règlement relatif aux encroûtements cobaltifères de ferromanganèse

Ayant examiné toutes les informations dont elle disposait, y compris les documents supplémentaires établis par le Secrétariat, la Commission avait décidé d'arrêter une recommandation à l'intention du Conseil visant à d'adopter un règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères avec un certain nombre de modifications portant sur l'unité de base pour définir un secteur d'exploration qui devrait être un bloc de 20 kilomètres carrés (un demandeur peut présenter une demande couvrant jusqu'à 100 blocs, organisés en groupes non contigus dans un secteur géographique de 550 kilomètres sur 550 kilomètres) ; Un système de droit progressif revu par le Conseil tous les cinq ans ; l'inclusion d'une clause de révision automatique du règlement tous les cinq ans ou à tout autre moment où le progrès des connaissances scientifiques l'exigerait; l'inclusion d'une disposition antimonopole. La Commission a recommandé que les règlements relatifs tant aux sulfures polymétalliques qu'aux encroûtements cobaltifères devraient interdire à des demandeurs affiliés de présenter de multiples demandes dépassant les dimensions limites visées à l'article 12 (2 000 kilomètres carrés dans le cas des encroûtements cobaltifères et 10 000 kilomètres carrés dans le cas des sulfures polymétalliques). Aux fins de cette disposition, les demandeurs seraient considérés comme étant affiliés si, directement ou indirectement, ils exercent un contrôle l'un sur l'autre ou sont soumis au contrôle de l'un par l'autre ou soumis à un contrôle commun.

La Commission examinera le texte révisé à sa prochaine session pour adoption officielle et présentation au Conseil à la quinzième session.

Projet de règlement relatif aux sulfures polymétalliques

Le Conseil a poursuivi l'examen approfondi du projet de règlement révisé relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone. Pour cela, le Conseil était saisi d'un document officieux indiquant les modifications apportées au projet de règlement lors de la treizième session et d'un autre document établi par le secrétariat qui traitait plus en détail des questions en suspens concernant le projet de règlement.

A la fin de la session, le Conseil avait terminé l'examen des dispositions du projet de règlement qui avaient été laissées en suspens à la fin de la treizième session, ainsi que l'examen des textes officiels des Annexes 1 et 2 et de l'Annexe 4, qui étaient alignés sur le texte officiel des articles 1 à 44 du règlement. Il a indiqué qu'un texte officiel révisé des articles incorporant les modifications convenues au cours des treizième et quatorzième sessions serait présenté en temps voulu par le secrétariat. Le Conseil a également demandé au secrétariat de publier en temps voulu le texte révisé de l'ensemble du projet de règlement, harmonisé dans toutes les langues officielles et incorporant les dispositions en suspens jusqu'à sa prochaine session. Il a en outre demandé au secrétariat de fournir, selon qu'il conviendra, d'autres documents de référence sur les dernières questions en suspens concernant le projet de règlement.

Demandes d'approbation d'un plan de travail

La Commission a signalé qu'elle n'était pas parvenue à un consensus sur les deux demandes d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de secteurs réservés, présentées par Nauru Ocean Resources Inc. (patronné par Nauru) et Tonga Offshore Mining Ltd. (patronné par le Royaume de Tonga). La Commission s'était réunie pour examiner ces demandes les 21, 22, 26 et 27 mai 2008.

Compte rendu des progrès accomplis concernant le modèle géologique de la Zone de Clarion-Clipperton

La Commission a entendu le compte rendu oral qui lui a été fait sur les progrès accomplis concernant le modèle géologique de la Zone de Clarion-Clipperton. Elle a noté que ce projet lancé trois ans auparavant touchait à sa fin. D'ici à la fin de 2008, le rapport final sur le modèle géologique et le guide à l'usage des prospecteurs seront prêts.

Séminaires

Le Conseil a assisté à un séminaire qui a vu l'intervention de deux experts, Philipp Crowson, professeur honoraire et chercheur, et Caitlyn L. Antrim, directrice du Centre pour le leadership de la diplomatie mondiale, portant, respectivement, sur les marchés des minéraux, en particulier le cobalt, le cuivre, le nickel et le manganèse et sur l'état actuel ainsi que les défis technologiques à venir dans le cas des nodules polymétalliques.

La communication du Professeur Crowson portant sur les marchés des minéraux, en particulier le cobalt, le cuivre, le nickel et le manganèse se proposait dans un premier temps de faire une estimation des ressources et des réserves pour chaque minerai. Se sont ensuivies une description des caractéristiques communes, un examen de l'offre et de la demande pour chaque métal, et enfin, une analyse des tendances que suivent les prix.

Mme Antrim a présenté les conclusions des travaux du séminaire organisé à Chennai (Inde). Elle a également fait état d'une amélioration des perspectives de rentabilité de l'exploitation minière dans les fonds marins. Elle a souligné l'intérêt des investisseurs et des demandeurs pour les activités d'extraction de nickel, de cuivre et de cobalt dans la Zone de Clarion-Clipperton ainsi que les avancées technologiques encourageantes dans les domaines de

l'exploration de l'extraction et du traitement des métaux. Les travaux à mener désormais, ne consistent plus simplement à développer et à tester de nouvelles technologies, mais à dégager un projet minier chiffré.

Membres de l'Autorité

L'Autorité compte actuellement 155 membres dont 56 ont présenté leurs pouvoirs à la Commission de vérification des pouvoirs comme participants à la session. Ci-après figure la liste des membres.

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Communauté européenne, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar.

Ainsi que les pays suivants : Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Nioué, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République fédérale d'Allemagne, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-Et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie et Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

* * * * *